

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-17

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéreilhac.

CONTENTIEUX DU PERSONNEL

La Commission Permanente a eu à connaître, en sa séance du 21 juin 2010, du recours formé par un ingénieur territorial contestant les conditions de son affectation au sein des services techniques départementaux.

L'instance est, à ce jour, pendante devant le Tribunal administratif.

Par un second recours, cette personne sollicite l'indemnisation de ses frais de transport pour se rendre dans sa nouvelle collectivité à Toulouse puisque, entre-temps, il a obtenu sa mutation à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées.

A l'argument qui veut que le Conseil Général soit tenu pour responsable de la mutation en Haute-Garonne, le Département oppose le choix du requérant et en conséquence, l'absence de tout lien de causalité et de préjudice indemnisable (cf. dossier)

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention en défense devant le Tribunal administratif dans l'instance n° 1004682-5 ;
- Autorise Monsieur le Président à ester en justice, au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,